



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20-26

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Marion FIANCETTE, Olivier LAFITTE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE

Présents : 10 ; absent excusé : 1 ; votants : 10

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le jeudi 30 avril**, à 19h30 le conseil municipal de la commune de **MONTSEGUR** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien MOUNIÉ, Maire de Montségur.

Date de convocation du Conseil : 25 avril 2026

Présents : Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Marion FIANCETTE, Olivier LAFITTE, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE.

Absent excusé : Pierre-Antoine CLANET

Secrétaire de séance : Marion FIANCETTE

En application de l'article 22 du code des marchés publics :

Objet : Institution de la commission d'appel d'offres (CAO)

Le Maire informe le conseil que conformément à l'article 22 du code des marchés publics, qui est en vigueur depuis le 10 janvier 2004, en accord avec les dispositions de ce code, il convient d'instituer une commission communale d'appel d'offres qui aura pour attribution la passation des marchés. Cette commission sera composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants. Oûi l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, le conseil procède à l'élection des membres titulaires et suppléants du conseil municipal qui composeront la commission d'appel d'offres.

Monsieur Sébastien MOUNIÉ, Maire de la commune, est président et responsable des marchés.

Sont élus pour la CAO :

- Madame Geneviève ALBOUY, titulaire, **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** ; Denis SALLES, suppléant, **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** ;
- Madame Pascale SOQUET, titulaire, **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** ; Stéphanie SAINT LÉGER, suppléante, **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention** ;
- Monsieur Lionel VERGNENÈGRE, titulaire, **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, Eric AUTHIÉ, suppléant, **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**.

Le conseil délègue à cette commission les formalités de publicité et de désignation des attributions des marchés dans le respect du code des marchés publics.

La présente délibération annule et remplace celles du 4 avril 2026 n°03-26.

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an, susdits.

Certifié exécutoire par Sébastien MOUNIÉ, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 4 mai 2026 et de la publication le 4 mai 2026.

Le Maire,
Sébastien MOUNIÉ